



**Plaidoyer pour
la liberté
d'enseignement
des professeur.e.s**

Une liberté d'enseignement pour des profs dignes de confiance

Dans le respect des valeurs
de notre établissement

Syndicat des professeures et professeurs
du Cégep de Sainte-Foy (FEC-CSQ)

Liberté d'enseignement

(Définition¹) : La liberté d'enseignement, c'est la possibilité pour la professeure ou le professeur de déterminer les contenus essentiels à enseigner, les méthodes pédagogiques, les modes d'évaluation les plus appropriés et l'organisation de son travail la plus optimale.

Elle s'exerce avec toute la rigueur intellectuelle et le professionnalisme nécessaires, à l'intérieur des balises habituelles. Elle implique que les priorités et les orientations de l'institution la reconnaissent et la valorisent. Elle rend possibles le libre discours intellectuel, le jugement critique et l'engagement citoyen.

¹ Cette définition reprend notamment des éléments du concept de « liberté d'enseignement » tel que décrit par les participant.e.s lors de l'activité du 30 mai 2018. Elle repose également sur la proposition syndicale présentée en assemblée générale en février 2018.

Préambule

Le 30 mai 2018, près d'une centaine de professeur.e.s du Cégep de Sainte-Foy ont participé à des ateliers visant à réfléchir à la liberté d'enseignement et à témoigner de son importance au sein de leur établissement². Le temps octroyé et le cœur qu'elles et ils ont mis à discuter de ce thème révèlent que le respect de leur liberté académique constitue un incontournable et un avantage clair, non seulement pour l'institution, mais également pour les étudiant.e.s. Ces dernière.s tirent profit de la diversité des approches et stratégies pédagogiques qui, elles-mêmes, favorisent la réussite et rehaussent la qualité de l'enseignement.

Dans le présent document, nous entendons démontrer l'importance de la liberté d'enseignement et les diverses formes qu'elle prend au sein d'un corps enseignant digne de confiance. Cette démonstration sera faite par le biais des valeurs du Collège, comme autant de grands principes qui interpellent et soulignent l'importance de la liberté académique dans une institution d'enseignement supérieur. Rappelons que ces valeurs sont le respect et l'accueil de l'autre, l'engagement citoyen, la rigueur et la qualité, la créativité et le dynamisme.

Nous souhaitons mettre en lumière que l'exercice de la liberté d'enseignement constitue la voie à privilégier lorsqu'il s'agit de voir s'épanouir pleinement et concrètement le potentiel humain et la vraie richesse que constituent les professeur.e.s pour le Cégep de Sainte-Foy.

² Les citations que vous trouverez dans le présent document sont d'ailleurs des commentaires formulés par les enseignant.e.s lors de cette journée.

Le respect et l'accueil de l'autre des professeur.e.s qui méritent qu'on les écoute

Les enseignant.e.s au Cégep de Sainte-Foy sont des expert.e.s disciplinaires et pédagogiques. À ce titre, elles et ils méritent de recevoir la confiance, la reconnaissance et l'écoute de leur employeur lorsqu'elles et ils s'expriment sur des sujets qui relèvent de leur champ d'expertise.

Elles et ils s'attendent également à de véritables échanges avec les différentes directions du Collège. Les professeur.e.s souhaitent que l'exercice de leur liberté académique et l'expression franche de leur opinion d'experts disciplinaires ne soient pas perçus comme un manque de respect à l'endroit des personnes qui incarnent les orientations et les projets de l'institution. Le respect de la personne et celui des idées ne doivent pas être confondus. Les professeur.e.s souhaitent que leur expertise soit reconnue à sa juste valeur. Elles et ils veulent plus d'espace de parole et que celle-ci soit considérée concrètement, notamment aux réunions des coordonnateurs.

Par ailleurs, l'autonomie et la vie départementale sont également des composantes essentielles et vitales de l'expression de leur liberté académique et de la dimension collective de leur travail :

« Dans les dernières années, c'est comme si on grugeait progressivement l'autonomie départementale... Comme si la Direction "contournait" nos départements pour atteindre ses objectifs. »

Au nom du respect et de l'accueil des professeur.e.s, la liberté d'enseignement s'avère incontournable au Cégep de Sainte-Foy.

« On finit par s'autocensurer quand des membres de la Direction sont présents. Ou bien on s'en tient à la langue de bois "pédagogico-administrative". »

L'engagement citoyen

des professeur.e.s toujours prêt.e.s à s'engager

Il va sans dire que les professeur.e.s adhèrent à la valeur de l'engagement citoyen qui veut que « par [leurs] actions et [leur] intervention réfléchie, [ils puissent] agir en faveur du mieux-être collectif³ ». Le Cégep de Sainte-Foy affirme miser notamment sur la richesse des ressources dont il dispose, soit le savoir, les habiletés et les talents des personnes pour répondre aux besoins des individus, de la collectivité et de la société. Les savoirs, les habiletés et les talents sont multiples chez le personnel enseignant.

Pour les professeur.e.s, l'engagement signifie aussi pouvoir librement jouer leur rôle d'éducatrice.s à la citoyenneté. À l'heure actuelle, plusieurs s'inquiètent qu'on leur demande de ne pas « froisser » ou indisposer les étudiant.e.s, ce qui, au fil du temps, risque de faire en sorte qu'il reviendrait désormais aux élèves de décider du contenu qu'elles et ils considèrent comme acceptable à leurs yeux.

Évidemment, les enseignant.e.s n'envisagent pas de faire de la propagande idéologique et n'ont pas l'intention d'utiliser leurs salles de classe pour exprimer leurs opinions ou leurs convictions profondes et personnelles. La liberté d'enseignement sert avant tout d'outil indispensable dont les professeur.e.s se servent à bon escient afin de mener les élèves au développement de leur pensée critique en toute équité :

« Je ne devrais pas avoir à craindre de présenter aux étudiant.e.s des idées qui pourraient les choquer. C'est comme ça qu'on les amène plus loin, qu'on les confronte à de nouvelles perspectives, qu'on leur fait expérimenter des difficultés et, surtout, qu'on ébranle leurs convictions et leurs préjugés! »

Pour un engagement optimal des professeur.e.s, la liberté d'enseignement est incontournable au Cégep de Sainte-Foy.

« Ce sont nous les experts, autant en ce qui concerne les contenus de nos cours que lorsqu'il est question des méthodes pédagogiques à adopter ou de la façon d'évaluer. »

³Énoncé de valeurs du Cégep de Sainte-Foy, p.3, 2019.

La rigueur et la qualité des professeur.e.s qui savent quoi faire

Les enseignant.e.s adhèrent profondément à la valeur de rigueur prônée par le Cégep, à leurs yeux essentielle à la qualité de l'enseignement. Elles et ils ont « le souci du travail bien fait⁴ », donnent chaque jour le meilleur d'elles.d'eux.-mêmes, font les choses avec justesse et discernement et sont constamment préoccupé.e.s par la réussite des étudiant.e.s. Sur ce plan aussi, elles et ils sont dignes de confiance.

Ainsi, en tant que spécialistes consciencieux.euses de leur travail, il importe qu'on leur fasse confiance et qu'on reconnaisse la compétence qu'elles et ils ont de définir et de mettre en place les pratiques pédagogiques et les mécanismes d'évaluation de la qualité de l'enseignement.

Ainsi, le département apparaît comme le lieu privilégié pour juger de la qualité de l'enseignement qui y est prodigué :

« On n'a pas besoin d'être pris par la main.

On n'a pas besoin de stratégies pédagogiques imposées.

On est capable de faire notre travail. »

« Moi, ce que je veux vraiment, c'est avoir le temps et l'énergie de faire de vraies discussions en discipline sur la pédagogie et le vivre-ensemble. Je n'ai pas envie de "cocher des cases" pour des redditions de compte. Ce que je veux, c'est améliorer mes cours et la qualité de mon enseignement. »

Par ailleurs, pour plusieurs professeur.e.s, l'équité dans les apprentissages et les évaluations doit être perçue dans la perspective pédagogique que les étudiant.e.s atteignent le même but; or, le chemin parcouru *peut* et *doit* différer d'un individu à l'autre, d'où la nécessité de disposer d'une liberté académique qui permet

d'adapter les pratiques pédagogiques et les outils d'évaluation.

Parce que le travail des professeur.e.s est rigoureux et de qualité, la liberté d'enseignement est incontournable au Cégep de Sainte-Foy.

⁴Énoncé de valeurs du Cégep de Sainte-Foy, p.4, 2019.

La créativité et le dynamisme

vouloir faire plus et mieux

Pour ses étudiant.e.s, le corps professoral a mille idées à proposer, des points de vue structurés et originaux; il souhaite innover et faire preuve d'initiative. Mais pour y arriver, encore faut-il que la structure institutionnelle le favorise et fasse confiance à son personnel.

Les enseignant.e.s souhaitent bénéficier de davantage d'air et d'espace pour avoir l'énergie et le temps d'être dynamiques et créatifs. Il faut que les pratiques pédagogiques diverses et créatives soient valorisées par la Direction des études, même quand elles peuvent sembler originales ou hors normes.

Pour les enseignant.e.s, la liberté d'enseignement, c'est aussi favoriser la possibilité de mettre sa couleur dans son cours, un cours qu'on aimera donner. Et ça, tous les élèves vous le confirmeront : ce qui

fait qu'on a envie de réussir, c'est bien souvent d'être inspiré par une personne qui prend plaisir à enseigner.

« J'ai choisi de devenir enseignante au cégep parce que j'aime ma matière, préparer des cours, les donner, être avec les élèves, pas pour faire des démarches administratives. »

« À la fin, c'est mon temps de préparation de cours qui est grugé. »

Parce qu'elle est indispensable à la créativité et au dynamisme des professeur.e.s, la liberté d'enseignement est incontournable au Cégep de Sainte-Foy.

Un appel à plus de liberté d'enseignement

Il est souhaité que le Cégep de Sainte-Foy développe une culture plus ouverte et transparente, où s'exprime une confiance accrue à l'endroit des professeur.e.s – des gens respectueux, accueillants, engagés, rigoureux, dynamiques et créatifs – aussi bien dans ses murs que dans l'espace public. Une culture où l'ensemble du corps professoral est convaincu qu'il est possible d'exprimer ses idées et divergences d'opinions de façon respectueuse, sans crainte de représailles et avec la perspective de réels effets sur les décisions institutionnelles. Un lieu où les échanges sont positifs, où la communication avec les adjoint.e.s à la Direction des études est plus fluide et collaborative, où les professeur.e.s ont plus de temps pour échanger sur des questions pédagogiques. Une culture où les valeurs du Cégep de Sainte-Foy se conjuguent avec la liberté d'enseignement, élément essentiel à la qualité de l'enseignement. Il s'agit ainsi de favoriser l'émancipation d'une communauté d'aspirations, d'intérêts et d'idées qui rassemblent les différents groupes et instances, tant disciplinaires qu'institutionnels.

Une culture renouvelée

L'ensemble de la communauté collégiale du Cégep de Sainte-Foy est aujourd'hui invitée et encouragée à reconnaître pleinement et entièrement le potentiel humain et la vraie richesse que constituent les professeur.e.s pour le Collège.

À reconnaître également que la qualité de l'enseignement sort toujours gagnante d'une institution où la liberté d'enseignement et la liberté d'expression sont reconnues et encouragées.

Par conséquent, il est affirmé que:

L'exercice et la reconnaissance de la liberté d'enseignement sont des incontournables dans une institution d'enseignement supérieur comme la nôtre;

Le respect de l'exercice de la liberté d'enseignement au sein du corps enseignant est une manifestation concrète de la confiance portée à l'égard des professeur.e.s;

Les professeur.e.s du Cégep de Sainte-Foy ont la légitimité d'affirmer et de défendre leur liberté d'enseignement.

Sur la base de la demi-journée de réflexion, les membres du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Sainte-Foy réclament:

Que le Cégep de Sainte-Foy prenne en compte la place de la liberté d'enseignement dans la détermination de ses orientations, de ses politiques, de ses règlements et de ses choix institutionnels et pédagogiques;

Que l'ensemble des professeur.e.s du Cégep de Sainte-Foy sente l'appui réel et concret des instances décisionnelles du Collège concernant l'importance que les professeur.e.s puissent, en toute légitimité, déterminer les méthodes pédagogiques qui leur semblent les plus appropriées;

Que les lieux et moments d'échange avec les professeur.e.s permettent l'exercice d'une liberté d'expression franche, constructive, et significative quant à ses retombées;

Que prévale, au Cégep de Sainte-Foy, un environnement où la liberté d'enseignement et la liberté d'expression sont valorisées et encouragées.



SPPCSF

(FEC-CSQ)